

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 128

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

128

Deux mots d'explication

Si l'on en juge par l'« Argus de la presse », « Domaine public » a été, au mois de février, beaucoup cité par la presse vaudoise et romande. Les élections cantonales furent ce prétexte.

Nous avons toujours refusé de donner à ce journal un caractère électoral. Mais après coup, les péripéties premières étant achevées, il est nécessaire de fournir quelques explications, le signataire de ces lignes les développant à la première personne. Pourquoi donc ai-je été candidat au gouvernement vaudois ? Et quel rapport entre cette décision politique et le travail accompli à travers ce journal ?

« Domaine public » a d'abord été l'occasion d'une réflexion sur l'actualité. En un certain sens, on ne peut réfléchir que tout haut et la plume à la main, sous la contrainte des délais ; et les dossiers faits de coupures de presse ne se dépoussièrent qu'à l'emploi.

Par ce travail, poursuivi pendant plus de six ans, ont été glanées quelques idées, qu'il s'agisse de l'épargne des travailleurs, de sa concentration possible et du pouvoir économique qui en résulterait, qu'il s'agisse du droit sur l'autofinancement des entreprises, du rôle des coopératives d'habitation, de l'aménagement du territoire, de la réforme fiscale, de la pédagogie expérimentale, du service militaire différencié ; aucune de ces « idées » n'était inédite. La manière de D.P. a consisté plutôt à les présenter dans une certaine ligne, à leur donner une « crédibilité ».

Car la difficulté politique d'aujourd'hui, c'est l'usure des mots dont ne voit plus la portée pratique. Les slogans des campagnes électorales en sont une belle démonstration : quel brouillage de verbes et de noms, à commencer par le mot « priorité » appliqué à n'importe quoi, ce qui est une impriorité.

Or on ne redonne un sens aux mots que par l'action, qu'elle réussisse ou qu'elle échoue. Mais cette action ne saurait être envisagée uniquement par des moyens étatiques. Financièrement coincé, acculé par une politique des caisses vides, les possibilités de l'Etat sont limitées. L'économie se décharge des frais improductifs sur lui ou sur les salariés (voyez la sécurité sociale, notamment les frais de maladie), alors qu'elle se réserve l'exploitation de domaines spéculatifs (voyez le logement !) La contre-offensive exige que se constituent d'autres pouvoirs, coopératifs et syndicalistes. Le rôle de l'Etat consiste plus à dégeler ces initiatives-là qu'à légiférer et réglementer. L'influence personnelle même peut être décisive, si elle pèse d'un certain poids. Ces possibilités d'action-là me paraissent

paradoxalement aussi importantes que la gestion d'un Département.

Mais des réformes partielles ne suffisent pas à mobiliser les énergies. Il faut les inscrire dans une perspective. La clé pour moi a été la nécessité d'agir devant les menaces d'une croissance industrielle qui n'a d'autre but qu'elle-même. Dans le numéro 120, j'ai montré les risques que ne surgisse devant les progrès d'une société gaveuse, mais qui nous réduit à un sentiment d'impuissance, de nouvelles formes de religiosité, qui seraient aussi démission politique.

Cette question a été présentée par le tout petit bout de la lorgnette lors de la campagne électorale vaudoise, par les effets de plume d'un journaliste plus soucieux d'ajouter un portrait au « Portrait des Vaudois » que de reprendre ce cheminement, comme si tout se ramenait au statut étatique de l'Eglise réformée vaudoise !

Depuis mai 1968, qui a révélé le désarroi des générations, on sent que se joue une part de notre liberté. L'alternative est définie. Ou cette liberté s'incarne dans la vie communautaire, ou elle fuit dans un au-delà utopiquement révolutionnaire, un au-delà céleste, un au-delà artificiellement paradisiaque. La partie est engagée sur un très gros enjeu. L'issue ne dépendra pas d'une seule région ou de quelques hommes. Mais, sans prise de conscience de ce combat essentiel pour la liberté, on ne trouverait pas des raisons profondes d'agir, ni les accents de la crédibilité, ni la justification des réformes partielles, ni la volonté de les mener jusqu'au bout.

« Domaine public » continuera. Il n'est pas une institution, certes. Peut-être qu'un jour il apportera son capital de lecteurs à la réorganisation profonde de la presse de gauche en Suisse romande, qui touche aussi bien les syndicats (l'hebdomadaire syndical) que la presse politique. Mais pour l'heure il existe, il est le lien d'une famille d'esprit. Pas question de le saborder. Je cesserai simplement d'en assumer la responsabilité rédactionnelle. Sur le plan juridique, elle ne pose d'ailleurs guère de problème. Quant à l'animation rédactionnelle, elle nécessitera une réorganisation du travail de l'équipe (dès qu'elle sera arrêtée nous renseignerons nos lecteurs). Dès maintenant je signerai les articles que j'écrirai afin de délimiter clairement ce qui m'engage et de laisser une liberté d'expression non-gouvernementale à mes amis.

« Domaine public » aura toujours pour but d'associer les lecteurs à notre engagement. C'est dans ce sens que nous les invitons à vivre avec nous vingt numéros l'an.

A. G.

Bi-mensuel romand
N° 128 12 mars 1970 Sixième année

Rédacteur responsable : Henri Galland
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Claude Bossy
Jean-Claude Favez
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Martin Schwarz
Jean Vuilleumier

Le prochain numéro sortira de presse le 2 avril 1970.

Université et participation

Le refus par le peuple du projet de loi sur les Ecoles polytechniques fédérales risque d'avoir des conséquences beaucoup plus importantes que l'on ne l'imaginait.

En effet, la loi rejetée était particulièrement timide en ce qui concerne la co-gestion, alors que les nouveaux textes destinés à la remplacer, tenant compte des vœux des étudiants, font preuve de plus d'audace. Le projet d'arrêté fixant le régime transitoire prévoyait déjà que les représentants des assistants, des étudiants et du personnel (des cadres administratifs aux sténo-dactylos et aux mécaniciens) devaient être invités avec voix consultative au Conseil des Ecoles lorsqu'il s'agissait d'affaires de caractère général concernant les études ou la recherche.

Le Conseil des Ecoles, nommé par le Conseil fédéral, restait le maître de la maison et était assisté par les représentants du corps enseignant avec voix consultative pour l'ensemble des affaires.

La commission du Conseil national chargée d'étudier ce projet d'arrêté est allée beaucoup plus loin dans le sens de la participation. Elle a proposé le 15 janvier par 13 voix contre 6 d'assimiler étudiants, employés et assistants aux professeurs et de leur accorder à tous voix consultative sur la totalité des problèmes des deux écoles.

C'est ainsi qu'ils pourront les uns et les autres se prononcer sur le budget, les nominations, etc. Cette décision, si elle est acceptée par le Conseil national, peut avoir une influence décisive sur les lois universitaires actuellement en gestation dans plusieurs cantons.

A cette occasion, qu'il soit permis de saluer la clarté et l'intelligence du projet fédéral dans la manière dont il conçoit les relations entre Conseil des écoles et départements : ceux-ci ont en effet un droit de préavis et de proposition dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

C. B.